

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2008**

**Membres présents :** Mmes et MM. Pierre MAMMOSSER, Maire, Denise EHRHARD, Dominique STOHR, Lucienne HAAS et Christophe SCHIMPF, adjoints au Maire, Ernest ROTT, Maire délégué de Hohwiller, Eric HUBERT, Christian KLIPFEL, Claude LINDNER, Thomas RUBY, Marie-José SCHALLER, Alfred SCHMITT et Jean-Michel STEPHAN.

**Membres absents excusés :** Mmes et MM. Paul BOISSARIE qui a donné procuration à M. Claude LINDNER, Céline GEFFROY qui a donné procuration à M. Pierre MAMMOSSER, Béatrice HOELTZEL qui a donné procuration à M. Ernest ROTT.

**Membres absents :** MM. Jean-Laurent VONAU et Christian WAGNER.

### **1. COMPTE RENDU DES REUNIONS DES DIFFERENTS SYNDICATS ET COMMISSIONS**

Les compte rendus des réunions du conseil municipal des 1<sup>er</sup> et 17 septembre 2008 sont adoptés à l'unanimité moins une abstention.

#### **02.09.2008**

- réunion du conseil d'administration élargie en assemblée générale de l'Association de Charité de Soultz-sous-Forêts avec passation de pouvoirs. M. Jean-Georges APPRILL a quitté ses fonctions de Président, il est remplacé par Mme Denise GOTTAR. Les autres membres du bureau : Agathe STOHR et Jean-Georges APPRILL, vice-Présidents, Denise NIESS, secrétaire, Anny SCHWOERER, secrétaire adjoint, Jean Claude MULLER, trésorier, Lucie Fath, trésorière adjointe, Joseph GOTTAR et Gilbert BAYER, conseillers techniques ; commissaires aux comptes Stéphane MEYER et Lucienne HAAS
- comité de pilotage ZA de la communauté de communes du Sultzerland
- réunion du conseil communautaire de la CDC du Sultzerland : à l'ordre du jour approbation du PV de la séance du 4 juillet, modification de règlement de lotissement de la ZA, approbation du cahier des charges de la ZA (la zone n'accueillera pas de commerces pour le moment), proposition de prix concernant la vente de parcelles de la ZA (31 €/m<sup>2</sup> pour les 3 terrains en façade et 29 €/m<sup>2</sup> pour les autres terrains), création d'une commission intercommunale de suivi des PLU (cette commission est composée des maires des différentes communes membres), approbation d'un avenant (carrelages DECK), devis peinture et revêtements de sols des bureaux du siège, demande d'admission en non-valeur, décision modificative et divers

#### **03.09.2008**

- passage de la commission d'arrondissement de la sécurité et de l'accessibilité de Wissembourg pour la visite périodique de la maison des associations. Suite à la visite des locaux, la commission a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement. Il est urgent de faire effectuer les travaux de conformité. Le Maire informe l'assemblée que les travaux sont estimés à 12 500 € HT ; ce montant correspond à la mise en conformité des installations électriques et de l'ouverture des portes, ainsi que la vérification des installations gaz et chauffage. Il propose de faire effectuer ces travaux, de demander une subvention auprès du Conseil Général du Bas-Rhin. Le plan de financement s'établit comme suit : Dépenses : 12 500 € HT ; Recettes : subvention départementale 2 000 € ; fonds propres 13 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire effectuer les travaux de conformité à la maison des associations. Il charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin et approuve le plan de financement proposé.

- rencontre avec M. HABERKORN de Mission Voix Alsace : Dans le cadre des manifestations « Tradi'sons », Mission Voix Alsace, en partenariat avec le relais culturel La Saline et A cœur Joie Alsace, sera en résidence à La Saline et propose des ateliers de chant choral (dont un pour enfants et adolescents de 8 à 15 ans) le week-end des 6/7 décembre 2008. Un concert est programmé dimanche 7 décembre à 17 heures. Il est à rappeler que seules deux manifestations de chant choral de ce type ont lieu en Alsace : l'une à Mulhouse et l'autre à Soultz-sous-Forêts
- conférence de presse de rentrée de La Saline
- réunion du comité directeur du Syndicat des Eaux

#### **04.09.2008**

- rencontre avec les responsables de la Fondation du Sonnenhof concernant le projet de construction d'une maison d'accueil spécialisée de 53 places pour polyhandicapés, pluri handicapés et autistes, et la création d'un accueil de jour de 12 places pour personnes âgées désorientées : le projet d'implantation est à étudier dans le cadre de la commission « Urbanisme et Environnement »
- réunion du bureau du SCOTAN

#### **05.09.2008**

- réunion du comité de l'école municipale de musique pour la préparation de la rentrée : proposition de mettre en place une matinée portes ouvertes avec possibilité d'inscription aux différents cours dispensés

#### **06.09.2008**

- ouverture de la saison culturelle 2008/2009 du relais culturel La Saline

#### **08.09.2008**

- rencontre avec M. KIEFER, receveur des Finances, Mme PERRIN de la Trésorerie Générale et M. TORTEROTOT, trésorier de Soultz-sous-Forêts concernant l'agrandissement de la trésorerie de Soultz-sous-Forêts : point d'avancement, accord pour la prise en compte d'une alternative au niveau de l'actuelle gendarmerie. Les responsables de la trésorerie sont en attente d'un planning

#### **09.09.2008**

- entretien concernant le renforcement de l'encadrement au niveau du bus du regroupement pédagogique intercommunal : actuellement un nombre important d'enfants venant de Hohwiller et les enfants du périscolaire sont transportés par ce bus. Si la capacité atteint le maximum, la communauté de communes du Sultzerland mettra en place un ramassage avec un deuxième bus pour le périscolaire. La question de l'encadrement a été soulevée, voir si une personne est suffisante ou s'il ne faudrait pas rajouter une deuxième personne. Madame BEYREUTHER, ATSEM depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2008, serait prête à accompagner. Le Maire rappelle également que les ATSEM effectuent actuellement 24 heures de travail, contre 27 heures précédemment (2 semaines sur 3), ceci en raison de la suppression des cours le samedi matin. Ces heures non effectuées le samedi sont prises en compte d'une part pour l'accompagnement dans le transport scolaire (2 personnes), et d'autre part par la participation aux heures de soutien (2 personnes)

#### **10.09.2008**

- rencontre avec Mme Véronique WERVER, éducatrice de l'association ACCORD de Strasbourg proposant d'accueillir les jeunes ayant occasionné des dégradations dans Soultz-sous-Forêts, pour leur faire effectuer des travaux de réparations, notamment celui qui est responsable des faits qui se sont déroulés dans la nuit du samedi 28 au dimanche 29 juin 2008. Une réunion de lancement va être programmée à chaque fois. Cette réunion sera déterminante pour l'adhésion des équipes municipales concernées à ce projet

**11.09.2008**

- rencontre avec M. Alain VORBURGER concernant l'organisation d'un téléthon le 6 décembre, en association avec la Base Aérienne 901 de Drachenbronn

**12.09.2008 :**

- réunion de l'Association des Maires du Département du Bas-Rhin à l'occasion de la Journée des Maires à la Foire Européenne de Strasbourg
- conférence sur l'Irlande à la médiathèque

**13.09.2008**

- forum des festivals du Bas-Rhin organisé par le Conseil Général à la MAC de Bischwiller

**15.09.2008**

- commission de travail « suivi et mise en œuvre du SCOTAN »

**16.09.2008**

- Cinéma « Wall-E » à La Saline

**17.09.2008**

- réunion de la commission de pilotage des institutions culturelles concernant la fixation des tarifs de l'école municipale de musique
- réunion du conseil municipal

**19.09.2008**

- rencontre avec Mme SOULIER, responsable du supermarché MATCH
- lancement de la saison culturelle du Relais Culturel de Wissembourg

**20.09.2008**

- spectacle « International Circus » dans le cadre du festival Les Sentiers du Théâtre
- portes ouvertes à la Médiathèque dans le cadre des Journées du Patrimoine

**21.09.2008**

- exposition « La chaleur de nos sous-sols » à La Saline dans le cadre des Journées du Patrimoine

**23.09.2008**

- rencontre avec M. SIGWARD du CAUE concernant l'aménagement d'une maison des services et la restructuration du bloc scolaire : établissement d'un avant-projet

**24.09.2008**

- rencontre avec Mme GEORG de DOMIAL sur le logement aidé : un appel sera fait à tous les bailleurs sociaux pour développer rapidement le parc de logements aidés sur la commune
- entretien avec M. RIVIERE de NET67 concernant le haut-débit : comme il y reste des zones d'ombre dans Bas-Rhin, le Conseil Général a décidé de couvrir l'ensemble du Département et souhaite implanter une antenne près du site de la géothermie pour desservir Kutzenhausen
- réunion de la commission informations, communications, fêtes et cérémonies : à l'ordre du jour cérémonie du 11 novembre, bulletin municipal de décembre, site internet, finalisation de Tradi'sons et divers

**25.09.2008**

- réunion du périscolaire de Hohwiller avec accueil des parents, bilan du périscolaire et des vacances 2007/2008, règles du périscolaire, présentation du projet pédagogique 2008/2009 et de l'agenda du périscolaire, volontariat pour les fêtes de fin d'année, élections et divers
- rencontre avec une partie du comité du FC Soultz : rénovation du terrain annexe

**26.09.2008**

- Société GUNTHER : remise des Médailles du Travail et des Trophées propres à l'entreprise pour honorer le personnel ayant 15, 25 et 35 années d'ancienneté dans la Société

**27.09.2008**

- concert des High Rock Gospel Singers à La Saline

### **30.09.2008**

- rencontre avec M. BASTIAN des Bureaux BEREST : hôtel, Sonnenhof, piste cyclable, ...
- réunion de la commission d'appel d'offres concernant des avenants pour le clocher de l'église de Hohwiller et la synagogue
- réunion de la commission projets et travaux : à l'ordre du jour plan de circulation, signalisation et parking, mise aux normes de la maison des associations, relevé des travaux à faire dans la commune, gymnase municipal, aide à la gestion de l'éclairage public et divers

## **2. AFFAIRES FINANCIERES**

### **→ Paiement d'une facture en investissement**

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide le paiement de la facture de la Société CAMIF COLLECTIVITES/Niort, pour l'acquisition d'un siège de bureau, en section d'investissement, Le montant de la facture s'élève à 275.00 € HT, soit 328.90 € TTC. Le crédit est prévu sur article 2184 du budget.

### **→ Acquisition de mobilier pour la médiathèque**

Le Maire soumet au conseil municipal un devis de la Société BRM/Macon, pour la fourniture de mobilier complémentaire pour la médiathèque, d'un montant de 10 489.11 € HT, soit 12 544.98 € TTC. Le mobilier initial a déjà été acquis auprès de cette Société.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide l'acquisition de ce mobilier pour un montant de 10 489.11 € HT, soit 12 544.98 €,
- charge le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général du Bas-Rhin,
- décide le transfert de crédit de l'article 2138 à l'article 2184.

### **→ Achat d'un nouvel ordinateur pour l'école maternelle**

L'ordinateur de l'école maternelle n'étant plus performant, le Maire soumet au conseil municipal un devis de la Société ALLO INFORMATIQUE/Soultz-sous-Forêts pour l'acquisition d'un nouvel ordinateur d'un montant de 933.73 € HT, soit 1 116.74 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition d'un ordinateur pour l'école maternelle de Soultz-sous-Forêts. Il vote à cet effet un transfert de crédit de 1 200 € de l'article 2138 à l'article 2183.

### **→ Transfert de crédit**

Suite à l'acquisition de mobilier complémentaire pour les écoles, le conseil municipal, à l'unanimité, décide le transfert de crédit de 7 000 € de l'article 2138 à l'article 2184.

### **→ Remise gracieuse des pénalités de retard pour taxe locale d'urbanisme**

Le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie de Bischwiller a fait parvenir une demande de remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme, formulée par M. et Mme Claude SCHMITT – 4, rue Alphonse Musculus à Soultz-sous-Forêts. En effet, bien qu'ayant signalé leur nouvelle adresse à la

trésorerie, l'avis de paiement de la TLE ne leur est pas parvenu. La trésorerie de Bischwiller a émis un avis favorable à la demande.

A la question de M. Alfred SCHMITT demandant pourquoi une décision du conseil municipal, le Maire rappelle que seules les assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse de ces pénalités. Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder la remise des pénalités à M. et Mme Claude SCHMITT.

### ➔ Mise en place de l'indemnité d'astreinte pour les agents de la filière technique

Le Maire informe le conseil municipal qu'il faudrait mettre en place l'indemnité d'astreinte par semaine complète pour les agents des services techniques des cadres d'emploi des agents de maîtrise et adjoints techniques, à raison d'une personne d'astreinte par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre et de deux personnes d'astreinte par semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.

Conditions d'octroi : avoir l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration.

Les interventions durant l'astreinte entrent dans le cadre d'heures supplémentaires et sont comptabilisées ou rémunérées comme telles, soit IHTS ou repos compensateur.

Il demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide la mise en place d'un régime d'astreinte, par semaine complète, pour les agents des services techniques des cadres d'emploi des agents de maîtrise et adjoints techniques, à raison
  - d'une personne d'astreinte par semaine du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre
  - de 2 personnes d'astreinte par semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars
- les interventions durant l'astreinte seront rémunérées en heures supplémentaires (IHTS), ou récupérées (repos compensateur).

Cette délibération sera soumise, pour avis, au comité technique paritaire.

### ➔ Création d'un emploi d'adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe

Le Maire propose au conseil municipal l'embauche d'une personne supplémentaire pour renforcer les services techniques, ce qui éviterait l'embauche d'un agent contractuel pendant l'été et permettrait aux agents actuels de compenser le travail supplémentaire par des heures de récupération. Cet emploi serait créé à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008. Il informe également que si la situation économique ne s'améliore pas, il faudra surseoir à cette embauche. Il demande au conseil municipal de se prononcer.

A la question de M. Eric HUBERT demandant pourquoi créer déjà maintenant, le Maire répond que ceci permet de lancer la publicité du poste.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, crée l'emploi d'adjoint technique 2<sup>e</sup> classe, à temps complet, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008. Emploi de catégorie C – Rémunération : indices brut 281 – majoré 290.

## → Intervention d'une équipe d'insertion pour le montage des chalets de Noël

Le Maire informe l'assemblée que suite à la demande de la municipalité, l'association intermédiaire « Réussir » a fait parvenir une proposition pour la mise à disposition de l'équipe du chantier d'insertion avec encadrant, pour le montage des chalets pour le marché de Noël. Cette intervention est proposée sur une durée de 10 jours, et sera facturée 1 700 €.

M. Alfred SCHMITT rappelle que le chantier d'insertion du jardin de l'ancienne maison Deutsch n'avait pas vraiment donné satisfaction.

M. Christian KLIPFEL s'interroge sur le personnel des services techniques : d'abord cinq personnes, se rajoutent une personne supplémentaire plus une équipe d'insertion.

A la question de M. Thomas RUBY sur la responsabilité en cas d'accident, le Maire confirme que l'association intermédiaire « Réussir » sera responsable.

Le conseil municipal, après délibération, demande une proposition d'intervention pour 5 jours.

## → Coulées de boue

### - Rejet de l'état de catastrophe naturelle

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a enfin réceptionné la télécopie pour la motivation du rejet de l'état de catastrophe naturelle. Celle-ci est définie comme suit :

*« l'intensité anormale d'un agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) est supérieure ou égale à 10 ans. Il ressort du rapport météorologique de Météo France du 2 juillet et du complément météorologique, que les précipitations survenues le 30 mai 2008 présentent une durée de retour inférieure à 10 ans. En effet, le pluviomètre de Preusdorf a enregistré un épisode pluvieux d'une heure (de 0h30 à 1h30). La lame d'eau estimée est de 20.60 mm. La valeur décennale pour atteindre une durée de retour de 10 minimum est de 21.40 mm ».*

Monsieur BATT de la Chambre d'Agriculture va élaborer un nouveau dossier pour pouvoir déposer un recours gracieux dont le délai court à compter du 30 septembre 2008.

### - Association de Charité

Le Maire fait part à l'assemblée qu'il a été destinataire d'une lettre de Madame Denise GOTTAR, Présidente de l'Association de Charité, qui l'informe que l'estimation des dégâts de la maison des sœurs, suite aux inondations et coulées de boue, s'élève à 37 000 €. Elle sollicite de la part de la commune soit une subvention, soit la garantie d'un emprunt de 13 000 €, à remboursement in fine pour le capital, ce qui signifie que les intérêts sont payés périodiquement et que le capital est remboursé intégralement à l'échéance. Le terme périodique en intérêt s'élèverait à :

- 57.96 € pour une durée de 120 mois, ou
- 55.25 € pour une durée de 24 mois.

Monsieur Alfred SCHMITT propose à l'Association de Charité de solliciter également la paroisse.

Monsieur Christian KLIPFEL demande de recenser la situation des autres personnes sinistrées.

Le Maire rappelle que la dépollution n'est pas prise en compte par l'assurance, tant que l'état de catastrophe naturelle n'est pas reconnu.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de garantir l'emprunt de 13 000 € à contracter par l'Association de Charité auprès de la Caisse de Crédit Mutuel de l'Outre-Forêt à Soultz-sous-Forêts et s'engage à prendre en charge le remboursement des intérêts. Toutes les autres modalités de prêt sont laissées à l'appréciation de l'Association de Charité.

A la question de Mme Marie-José SCHALLER concernant le dossier à constituer pour le recours gracieux, le Maire informe que : d'une part une lettre sera envoyée à tous les sinistrés pour les informer du refus de la reconnaissance et connaître leur situation par rapport à leur assurance, et d'autre part le recours sera basé sur tout élément nouveau, notamment le dossier que va constituer M. BATT de la Chambre d'Agriculture.

M. Christian KLIPFEL confirme également que Monsieur REISS, Député, soutiendra la démarche de la municipalité pour le recours gracieux.

### **3. TRAVAUX COMMUNAUX**

#### **→ Réhabilitation du clocher de l'église de Hohwiller**

- **Avenant n° 1 au lot n° 02 – Couverture en ardoises**

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 au lot n° 2 – Couverture en ardoises  
 Titulaire du marché : Entreprise BEYER – 70, avenue de Strasbourg – 67170 BRUMATH  
 Montant de l'avenant n° 1 : 3 771.64 € HT, soit 4 510.88 € TTC  
 Travaux en plus : fourniture et pose d'un complément d'ardoises (45.99 m<sup>2</sup>)  
 Travaux en moins : dépose, fourniture et pose de volige en bois (23.40 m<sup>2</sup>)

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 18 064.62 € HT (21 605.29 € TTC) à 20 836.14 € HT (24 920.03 € TTC), soit une augmentation de 15.34 % par rapport au marché initial

Les membres de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 30 septembre 2008, ont émis un avis favorable aux travaux proposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

#### **→ Réhabilitation extérieure de la synagogue**

- **Avenant n° 1 au lot n° 03 – Pierres de taille**

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 au lot n° 03 – Pierres de Taille  
 Titulaire du marché : Entreprise MEAZZA – 4, rue Kellermann – 67450 MUNDOLSHEIM  
 Montant de l'avenant n° 1 : 1 410.00 € HT, soit 1 686.36 € TTC  
 Travaux en plus : fourniture et pose de 6 ml de couvertines en Grès des Vosges

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 19 631.27 € HT (23 479.00 € TTC) à 21 041.27 € HT (25 165.36 € TTC), soit une augmentation de 7.18 % par rapport au marché initial.

Les membres de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 30 septembre 2008, ont émis un avis favorable aux travaux proposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

- **Avenant n° 2 au lot n° 4 – Zinguerie**

Le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise OLLAND, par le biais de l'architecte, a fait parvenir un avenant pour le remplacement de 12 ml de descente d'eaux pluviales en zinc pour un montant de 353.84 € HT, soit 422.95 € TTC

Cet avenant n'étant pas conforme aux travaux à réaliser, les membres de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 30 septembre 2008, proposent de le rejeter et demandent l'établissement d'une nouvelle proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

- **Avenant n° 1 au lot n° 08 – Aménagements extérieurs**

Le Maire soumet au conseil municipal l'avenant n° 1 au lot 08 – Aménagements extérieurs  
Titulaire du marché : JARDINS GOTTRI REMY – 16, rue des Haies – 67170 BERSTHEIM  
Montant de l'avenant n° 1 : 778.00 € HT, soit 930.49 € TTC

Travaux en plus : décapage des remblais stockés à l'arrière de la synagogue et fourniture de terre végétale, mise en œuvre et régilage

Travaux en moins : enlèvement de 2 souches d'arbres, élagage d'un arbre et modification d'un pied de descente d'eau pluviale.

Du fait de cet avenant, le marché est porté de 2 261.25 € HT (2 704.46 € TTC) à 3 039.25 € HT (3 634.94 € TTC), soit une augmentation de 34.40 % par rapport au marché initial.

Les membres de la commission d'appel d'offres, lors de la réunion du 30 septembre 2008, ont émis un avis favorable aux travaux proposés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant et autorise le Maire à le signer.

➔ **Eclairage public – assistance à maîtrise d'œuvre et maintenance**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le contrat CEPAGE (contrat d'éclairage public d'aide à la gestion) souscrit avec la Société ECOTRAL est arrivé à échéance début juillet 2008. Un avenant à ce contrat a été signé pour prolonger le délai de 2 mois, soit jusqu'au 30 août 2008.

Une mise en concurrence entre 2 sociétés, ECOTRAL et CITEOS a été lancée qui a donné les résultats suivants :

- *ECOTRAL*

- Première phase de la mission qui débute à la date de prise d'effet du contrat (date de réception du contrat signé par ECOTRAL) d'une durée de 6 mois, comprenant également la constitution du dossier de consultation du marché public de maintenance du réseau d'éclairage public - coût : 650 € HT
- Deuxième phase de la mission commence à la date d'effet du marché de maintenance du réseau d'éclairage public qui sera passé par la commune avec l'entreprise titulaire – coût annuel 5 510 € HT pour une durée de 4 ans soit une dépense de 22 690 € HT sur 4 ans, prix fermes et non révisables



- **CITEOS**

- Première phase de la mission : coût 11 000 € HT, montant forfaitaire
- Deuxième phase : 5 800 € HT/an, montant forfaitaire révisable  
soit une dépense de 34 200 € HT sur 4 ans, prix révisables.

L'entreprise ECOTRAL étant la mieux disante, le Maire propose de la retenir et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, après avoir ouï les explications du Maire, après délibération, à l'unanimité, décide de souscrire un contrat CEPAGE avec la Société ECOTRAL SA – 26, boulevard du Président Wilson à Strasbourg, pour une durée de 4 ans aux conditions proposées et autorise le Maire à le signer.

Le Maire informe que la Société CITEOS avait également fait une proposition pour la gestion globale de l'éclairage public (assistance et maintenance), mais l'offre est difficilement comparable.

M. Alfred SCHMITT souhaite préciser que la Société ECOTRAL fait partie du groupe Electricité de Strasbourg et de la géothermie.

→ **SICTEU - Travaux coulées de boue**

- **Acquisition de terrains**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné un courrier du SICTEU demandant aux différentes communes concernées par les coulées de boue :

- d'acquérir les parcelles de terrains concernées par les ouvrages (bassins de rétention, ...)
- de solliciter les aides de 80 %, initialement accordées au SICTEU, auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général du Bas-Rhin, pour l'acquisition de ces terrains.

Le SICTEU communiquera la liste des parcelles à acquérir.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

**4. ACHAT D'IMMEUBLES**

→ **Immeuble 27, rue du Docteur Deutsch**

Le Maire informe le conseil municipal que les co-proprétaires de l'immeuble 27, rue du Docteur Deutsch sont parvenus à un accord unanime et propose la vente de l'immeuble à 120 000 € net acheteur + frais légaux.

Monsieur Alfred SCHMITT estime que le prix d'achat est trop élevé et qu'il a atteint le maximum de la fourchette retenue par le conseil municipal.

Le Maire rappelle que l'estimation des Domaines est de 89 000 € et qu'elle a progressé de 4 100 € en 3 ans, alors que le bâtiment s'est plutôt dégradé. De plus, il y a là une opportunité de concevoir un projet global sur les 3 immeubles. Il rappelle également que l'estimation privée est bien supérieure.

A la question de M. Christian KLIPFEL demandant si une troisième expertise a été sollicitée, le Maire répond par la négative.

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'il souhaite le développement du centre ville et que la situation de l'immeuble par rapport à la mairie est idéale. Cet immeuble est contigu à la mairie, de même que l'immeuble du 8, rue des Barons de Fleckenstein que la commune a déjà acquis. La rénovation des 3 bâtiments permettra d'une part l'agrandissement des locaux de la mairie, l'implantation de l'office du tourisme, de locaux de permanences des organisations sociales et administratives, d'autre part l'installation de la trésorerie dans le cadre de la fusion des sites de Soultz-sous-Forêts et de Hatten et si possible, s'il reste de l'espace, d'un petit hôtel d'entreprises tertiaires.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur cette acquisition.

Monsieur Thomas RUBY ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité moins 2 abstentions, décide l'acquisition de l'immeuble sis 27, rue du Docteur Deutsch au prix de 120 000 € net vendeur. Il autorise le Maire à signer l'acte à intervenir. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Le Maire informe également qu'il a pris contact avec la SIBAR, propriétaire des locaux de la gendarmerie, pour connaître le délai de disponibilité de l'actuelle gendarmerie et sa destination future.

### ➔ Cession à la commune de l'église catholique et du parvis

Le président du Conseil de Fabrique de l'église catholique a fait parvenir une lettre informant que suite à la réunion extraordinaire de l'association du 23 septembre 2008, les membres proposent de céder à la Ville de Soultz-sous-Forêts le terrain surbâti de l'église ainsi que le parvis, le tout au prix symbolique de 1 €.

Il précise également que la Paroisse souhaite conserver le terrain surbâti du presbytère ainsi que le jardin. Enfin il sollicite un droit de passage pour accéder au presbytère par la rue des Barons de Fleckenstein et la rue des Ecoles.

M. Alfred SCHMITT informe qu'il a eu un entretien dans ce sens avec Monseigneur DORE, ancien Archevêque de Strasbourg, qui était favorable à ce que l'ensemble de la propriété soit cédé à la commune. Ceci est également son avis personnel.

Le Maire informe l'assemblée que le 100<sup>ème</sup> anniversaire de l'inauguration de l'église catholique sera fêté en 2010, et qu'il faudra sans doute entreprendre quelques travaux.

M. Christian KLIPFEL demande si les travaux à entreprendre sont déjà chiffrés. Ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Le Maire propose donc l'acquisition, à l'euro symbolique, du terrain surbâti de l'église catholique et du parvis. Les références cadastrales et la contenance des terrains seront définies suite à l'établissement d'un procès-verbal d'arpentage.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité moins 1 abstention (M. Alfred SCHMITT qui est pour l'acquisition de l'ensemble de la propriété), décide l'acquisition du terrain surbâti de l'église catholique et du parvis à l'euro symbolique.

## 5. TRADI'SONS DE NOEL

### → Détail des Manifestations

La manifestation « Tradi'sons de Noël » se déroulera autour des 4 dimanches de l'Avent, du 29 novembre au 21 décembre 2008, à savoir :

- **1<sup>er</sup> week-end de l'Avent :**
  - *samedi 29 novembre* : inauguration ; concert de la chorale de l'école de musique ; conférence de Gérard LESER sur les rites et coutumes d'Alsace à La Saline
  - *dimanche 30 novembre* : allumage de la 1<sup>ère</sup> bougie de l'Avent à la Mairie
  - *lundi 1<sup>er</sup> décembre* : ouverture du calendrier de Noël à la Mairie
  
- **2<sup>e</sup> week-end de l'Avent : la Saint Nicolas**
  - *samedi 6 décembre* : ouverture de la case du calendrier par le Saint Nicolas à la Mairie ; contes de Noël pour les enfants à la Médiathèque ; chanter Noël à Soultz-sous-Forêts avec Mission Voix Alsace et tous les amateurs de chant choral à La Saline
  - *dimanche 7 décembre* : allumage de la 2<sup>e</sup> bougie de l'Avent à la Mairie ; concert avec Mission Voix Alsace et les amateurs de chant choral à La Saline
  
- **3<sup>e</sup> week-end de l'Avent : la Sainte Lucie, célébrer le Christkindel**
  - *samedi 13 décembre* : contes autour du Christkindel à la Médiathèque ; concert de l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg à La Saline
  - *dimanche 14 décembre* : allumage de la 3<sup>e</sup> bougie de l'Avent à La Mairie ; spectacle « Les Noëls de Papipom » à La Saline
  
- **4<sup>e</sup> week-end de l'Avent : en route pour Noël**
  - *samedi 20 décembre* : concert de la chanson française et de Noël à La Saline
  - *dimanche 21 décembre* : allumage de la 4<sup>e</sup> bougie de l'Avent à la Mairie ; spectacle « Contes et Lieder de Noël » avec René Eglès à La Saline
  
- **Marché de Noël** : *samedi 6 et dimanche 7 décembre ; samedi 13 et dimanche 14 décembre et dimanche 21 décembre* sur la place du Général de Gaulle organisé par l'Office du Tourisme
- **Animations et ateliers sur les gourmandises et les décorations de Noël** : *samedi 6 et dimanche 7 décembre ; samedi 13 et dimanche 14 décembre* à La Saline

Le Maire informe l'assemblée que ce festival est organisé en collaboration avec l'Office du Tourisme du Sultzerland qui porte le projet pour pouvoir bénéficier des subventions du Conseil Régional. Le coût global de cette manifestation est estimé à 12 650 €, décorations comprises. Une subvention de 5 800 €, représentant 50 % d'un montant subventionnable de 11 600 €, va certainement être accordée à l'Office du Tourisme par le Conseil Régional. Pour permettre à l'Office du Tourisme d'effectuer les paiements, il propose que la commune leur attribue une subvention de 5 800 € et une avance remboursable de 5 800 € pour préfinancer la subvention régionale.

Le conseil municipal est favorable à cette proposition.

### ➔ **Gratuité des conférences, contes et spectacles**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide, à l'unanimité, la gratuité des entrées aux différentes manifestations lors du festival des Tradi'sons de Noël (conférences, contes et spectacles).

### ➔ **Mise à disposition gratuite des chalets**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide la mise à disposition gratuite, à l'Office du Tourisme du Sultzerland, des chalets pour l'organisation du marché de Noël.

A la question de M. Christian KLIPFEL demandant si c'est l'Office du Tourisme qui encaissera les droits de location des chalets, le Maire répond dans l'affirmative.

## **6. DROIT DE PECHE DANS LE SELTZBACH**

En 1981, la commune avait accordé le droit de pêche dans le Seltzbach sur le ban de la Ville de Sultz-sous-Forêts à l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) « Les Cheminots de Strasbourg », et le droit de pêche dans le Froeschwillerbach à l'APP de Lobsann, pour un montant de 100 F annuel par lot.

Le conseil municipal avait également inclus dans le contrat que les pêcheurs de Sultz-sous-Forêts sont autorisés à pêcher dans les 2 cours d'eau avec la carte d'une seule des 2 associations, à condition d'acquérir les timbres exigés pour la pêche, et que les jeunes de moins de 16 ans peuvent pêcher le poisson non noble sans carte sur le ban de la commune de Sultz-sous-Forêts.

Lors de la réunion inter associations du 26 juin 2008 à l'initiative de M. Jean-Luc LAUTH, Président de l'AAPPMA de Hoffen, il a été décidé de mettre en place un plan de gestion commun sur le Seltzbach (entretien, repeuplement, alevinage,...).

Pour que ce plan soit aussi rationnel et efficace que possible l'AAPPMA « Les Cheminots » est disposée à renoncer au droit de pêche et suggère que ce droit soit dorénavant accordé à l'AAPPMA de Hoffen à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2009, et de reconduire les dispositifs pour les pêcheurs de Sultz-sous-Forêts et les jeunes de moins de 16 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide le transfert du droit de pêche dans le Seltzbach à l'AAPPMA de Hoffen à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour la réactualisation du droit de pêche qui a été fixé à 100 F en 1981, l'assemblée est favorable à la proposition de M. Christian KLIPFEL, d'aligner ce droit sur celui de Hoffen. La fixation du droit de pêche est donc reportée à la prochaine séance.

## **7. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil municipal, à l'unanimité décide de ne pas faire valoir son droit de préemption urbain pour l'aliénation du bien suivant :

- immeuble cadastré section 23 n° 367 lieudit « rue des Vosges » d'une contenance de 555 m<sup>2</sup>

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a réceptionné le 29 septembre une déclaration d'intention d'aliéner concernant un bien sis rue des Vignes. Il demande au conseil municipal de mener une réflexion quant à la destination de ce bien.

## **8. RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE – ANNEE 2007**

Le service Eau est assuré par le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable des Communes du Canton de Soultz-sous-Forêts. La nature du service est la production et la distribution d'eau potable. Le mode d'exploitation est une régie directe. La présidence était assurée, en 2007, par M. Jean-Paul SCHNEIDER, Maire de Surbourg.

Données générales : 11 198 habitants desservis (recensement 1999) – 4 700 abonnés au 31.12.2007 – Communes adhérentes : Betschdorf Hermerswiller, Hohwiller, Keffenach, Kuhlendorf, Kutzenhausen, Memmelshoffen, Merkwiler, Reimerswiller, Retschwiller, Schoenenbourg, Schwabwiller, Soultz-sous-Forêts et Surbourg

Consommations : 639 728 m<sup>3</sup> d'eau vendus en 2007, dont 550 565 m<sup>3</sup> en consommation domestique et agricole et 89 163 m<sup>3</sup> en consommation industrielle

Production : Principaux points de prélèvement : source des 7 Fontaines (230 040 m<sup>3</sup>), forages 1 et 2 du Hochwald (146 007 m<sup>3</sup>), forage à Neuhaeusel (404 154 m<sup>3</sup> volume acheté auprès du Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable)

Réservoirs et Château d'Eau : Réservoir 1 du Weidenweg (capacité 500 m<sup>3</sup>), réservoir 2 de Surbourg (500 m<sup>3</sup>), réservoir de Hohwiller (1000 m<sup>3</sup>), château d'eau de Schoenenbourg (150 m<sup>3</sup>)

Stations de Traitement : Grandes Fontaines (traitement de neutralisation), forages 1 et 2 Hochwald et source des 7 Fontaines (traitement d'arsenic et de neutralisation)

Réseaux : 139 km de conduites principales, 338 mètres de nouvelles extensions 2007 et 42 km de branchements particuliers.

Des interventions ont été réalisées par l'équipe technique (nouveaux branchements, renouvellements de branchements, interventions sur branchements, ...)

Des extensions ont été réalisées rue Louis-Philippe Kamm à Soultz-sous-Forêts (119 m) lotissement Stadelhof à Surbourg (25 m), lotissement Les Tilleuls à Retschwiller (121 m) et lotissement les Jardins à Surbourg (73 m), et des études de sol et des travaux de géomètre ont été entrepris en prévision du prochain plan pluriannuel

Qualité de l'eau distribuée : tous les captages d'eau sont affectés de périmètres de protection – commentaire général sur l'eau : 81 analyses réalisées (57 prélèvements sur le réseau de production et 24 prélèvements sur le réseau de distribution) ; les analyses bactériologiques réalisées après traitement présentent une excellente qualité

Prix de l'eau : L'eau est achetée 0.40 €/m<sup>3</sup> auprès du Syndicat Mixte ; le prix de vente de l'eau s'élève entre 1.450 € et 1.973 €/m<sup>3</sup>, redevance antipollution comprise (pour info la redevance antipollution varie entre 0 € pour les communes de moins de 500 habitants et 0.523 €/m<sup>3</sup>)

Eléments budgétaires : recettes d'exploitation d'un montant de 1 327 594.98 € ; dette au 01/01/2007 : 554 686.59 € ; travaux d'investissement 2007 : 100 074.94 €

## **9. DIVERS**

### **→ Pétition pour la mise en place d'un feu rouge à l'entrée de la rue des Vignes**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'une pétition pour la mise en place d'un feu rouge à l'entrée de la rue des Vignes afin que les enfants puissent traverser la route qui mène à l'école en toute sécurité. Cette pétition est signée par 32 personnes habitant pour la plupart au nouveau lotissement.

Il a demandé aux Bureaux BEREST d'établir un pré projet pour, d'une part relier le Rebberg au Collège par voie cyclable, et d'autre part pour l'aménagement de la traversée de la rue du Docteur Deutsch. Les personnes signataires de la pétition seront si possible informées de cette démarche.

### **→ Déblais de voirie**

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été destinataire d'un courrier du Syndicat des Eaux de Soultz-sous-Forêts pour la mise à disposition d'un terrain pour stocker des gravats lors des travaux de fouilles en tranchées dans la commune. Ces gravats seront transportés ultérieurement sur une décharge spéciale par les soins du Syndicat. A Soultz-sous-Forêts, ces gravats sont stockés aux abords d'un chemin forestier en allant vers Lobsann. Il est demandé aux autres communes de faire un effort dans ce sens.

### **→ Chargés de mission de la Base Aérienne 901**

La commune de Soultz-sous-Forêts avait accepté, en 2000, la mise en place d'un correspondant air en la personne de M. Paul BOISSARIE. L'armée de l'air jugeant cette expérience fructueuse, souhaite donner un nouvel élan à sa présence auprès des communes. Vu l'existence institutionnalisée du réseau des correspondants défense créé par le Ministre de la Défense en 2002, l'armée de l'air a mis en place le réseau des « chargés de mission de la base aérienne » qui se substitue à celui des correspondants air. Le Colonel LAFOND, commandant la BA 901 de Drachenbronn, propose que M. Paul BOISSARIE devienne désormais le chargé de mission de la base aérienne.

Le conseil municipal est favorable à cette nomination, à condition que M. BOISSARIE soit d'accord. Il autorise le Maire à signer une convention avec la Base Aérienne 901 pour les modalités de mise en place de ce chargé de mission.

### **→ Association Foncière de Soultz-sous-Forêts**

M. Charles THALMANN étant nommé membre suppléant de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts par la Chambre d'Agriculture et par la commune, le Maire propose de désigner Madame Lucienne HAAS membre suppléant de l'Association Foncière de Soultz-sous-Forêts.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

## → Ecoles maternelle et élémentaire

### • Accueil des élèves

Le Maire rappelle au conseil municipal que la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 a créé un droit d'accueil au profit des élèves des écoles maternelles et élémentaires. Cela signifie qu'en cas de grève, lorsque le nombre de personnes ayant déclaré leur intention de faire grève est supérieur ou égal à 25 % des enseignants d'une école, le service d'accueil doit être organisé par la commune.

Les personnels enseignants devant déclarer leur intention de participer à un mouvement de grève au moins 48 heures à l'avance, l'inspecteur de la circonscription fera parvenir au plus tard la veille de la grève le nombre de personnes ayant procédé à la déclaration, par école.

Il revient au Maire de déterminer librement le lieu d'accueil des enfants et de constituer la liste des personnes susceptibles d'assurer le service accueil. Il n'existe aucune obligation en termes de qualification ou de taux d'encadrement pour l'organisation de l'accueil. Cette liste doit être constituée avant l'annonce d'une grève et devrait parvenir à l'Inspection Académique dans les meilleurs délais.

La commune devra également informer les familles des modalités pratiques d'organisation du service d'accueil lorsqu'il devra être mis en place.

La compensation financière de l'Etat est soit de 110 € par tranches de 15 élèves accueillis, soit 9 fois le SMIC horaire par enseignant ayant effectivement participé au mouvement de grève. Les 2 calculs seront effectués par l'Académie et le plus avantageux pour la commune sera retenu. La compensation financière ne pourra pas être inférieure à 200 € par jour.

### • Horaires des écoles

Suite à la réorganisation des horaires des écoles maternelles et élémentaires (samedis matins libérés), le Maire informe le conseil municipal, que les enseignants effectueront 2 heures de soutien scolaire par semaine. Ces cours seront effectués les lundis et jeudis pour l'école maternelle et les mardis et vendredis pour l'école élémentaire.

## → Diverses informations

- la Base Aérienne 901, en accord avec l'Inspecteur de l'Education Nationale pour la circonscription de Wissembourg, a décidé de ne pas reconduire la manifestation « Lire en Fête » en 2008 ; la mobilisation des enseignants n'étant pas au rendez-vous
- communication du plan pluriannuel des travaux d'adduction d'eau potable 2009/2011 :
  - 2009 : Intercommunale Kutzenhausen/Soultz, étude pour amélioration du débit rue de la Paix à Surbourg et amélioration de la sécurité et optimisation des ressources aux réservoirs du Weidenweg et de Surbourg
  - 2010 : rue du Moulin à Schwabwiller et rue de Schwabwiller à Surbourg
  - 2011 : rue des Seigneurs à Schwabwiller et rue de la Marseillaise à Surbourg.
 En ce qui concerne les projets de voirie de Soultz-sous-Forêts, ils ne nécessitent pas de renouvellement du réseau d'eau potable.

- le SICTEU demande aux différentes communes de consulter son bureau d'études avant la signature de tout certificat d'urbanisme, ceci afin de s'assurer que le réseau d'assainissement actuel permet le raccordement de l'immeuble en question. Il envisage la mise en place d'un nouveau plan pluriannuel d'assainissement 2009/2011 et souhaite connaître les projets de voirie
- Monsieur Philippe SCHNEIDER est le nouveau responsable du centre technique du Conseil Général de Wissembourg depuis le 4 août 2008
- le Département du Bas-Rhin a fait part qu'à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008, le service des politiques seniors voit son champ de compétence élargi à l'aide sociale en faveur des personnes handicapées : prise en charge des frais d'hébergement et d'aide à domicile et gestion de l'allocation tierce personne. Ce service assurera également la gestion du dispositif d'accueil familial en faveur des personnes âgées et handicapées, ainsi que la mise en paiement de la prestation de compensation du handicap.
- par arrêté préfectoral du 2 septembre 2008, le titre de Maire Honoraire de la commune de Soultz-sous-Forêts a été conféré à Monsieur Alfred SCHMITT, ancien Maire.

#### ➔ Prochaines manifestations

- mardi 7 octobre : conférence « Connaissance du Monde » : les USA
- jeudi 9 octobre : ciné regards « Elle s'appelle Sabine »
- mardi 14 octobre : cinéma « Batman The Dark Knight – Le Chevalier Noir »
- du 14 au 18 octobre : semaine du goût à la Médiathèque avec exposition de photographies et présentation des livres de cuisine de la médiathèque
- vendredi 17 octobre : spectacle « Dreck »
- du 24 au 26 octobre : festivités du 50<sup>e</sup> anniversaire de l'Ensemble Vocal
- prochaine réunion du Conseil Municipal : mercredi 5 novembre 2008 à 20 h 15.

#### ➔ Doléances

- M. Alfred SCHMITT demande où en est le dossier du Rebhiesel de Soultz-sous-Forêts au niveau de la communauté de communes

Le Maire clôt la séance à 23 h 12.